



TARIFS DE REPRODUCTION DES ACTES CONCERNANT LE DOSSIER MEDICAL

| Désignation | Prix unitaire | R.A.R. |
|-----------------------------|---------------|------------------------------------|
| Photocopies A4 | 0,40€ | € Suivant le poids de la lettre |
| Photocopies A3 | 0,70€ | |
| Radios(20x25) et (18x24) | 2,50€ | |
| (24x30) | 3€ | |
| (28x35) | 4€ | |
| (36x43) | 5€ | |
| (30x120) | 6€ | |
| TOTAL | | |

Les tarifs applicables correspondent au prix de revient d'un cliché radio. Ils ont été calculés en tenant compte des éléments suivants :

- Temps agent d'un manipulateur en radiologie.
- Le coût d'amortissement et de fonctionnement du matériel utilisé (machine à développer) pour le duplicating des clichés.
- Le coût du support fourni au demandeur (film+produits).
- Le temps médical (environ 20 minutes minimum)

La communication du dossier médical

- Elle doit intervenir au plus tôt après un délai de 48 heures et au plus tard dans les huit jours suivant la demande.
- Si les informations médicales datent de plus de 5 ans, ce délai est porté à 2 mois.